

## Je soutiens Erick Iván et Verónica

Il y a exactement 5 ans, Erick Iván et Verónica Razo Casales ont été arrêtés et contraints de signer des aveux sous la torture. Maintenus en détention préventive, ils réclament toujours un accès à la justice : en effet, aucune des six plaintes déposées pour le frère et la sœur n'ont abouti à ce jour. En revanche, en décembre 2015, Verónica a subi en toute impunité de nouvelles tortures physiques, psychologiques et sexuelles.



### Des aveux obtenus sous la torture

8 juin 2011, México. Erick Iván et sa soeur Verónica sont arrêtés sans mandat et dans la violence. Emmenés de force au commissariat, ils apprennent qu'ils sont accusés d'enlèvements crapuleux. Commence alors leur calvaire : menacés, frappés, électrocutés dans les parties génitales et soumis au simulacre de noyade, ils sont forcés d'avouer les faits qui leur sont reprochés. Deux jours plus tard, sans être assistés d'aucun avocat, ils sont contraints de signer une déposition dans laquelle ils se déclarent coupables. Le frère et la sœur sont ensuite placés en détention provisoire (*arraigo*) avant d'être envoyés dans des prisons fédérales. Cela fait désormais 5 ans qu'ils y sont enfermés, notamment sur la base des aveux qui leur ont été extorqués, et de fausses déclarations des policiers... Mais leurs souffrances ne s'arrêtent pas là : en décembre 2015, lors d'un transfert vers une autre prison, Verónica a de nouveau été victime de tortures.

### L'*arraigo*, un permis de torturer

En 2008, la Constitution mexicaine a introduit l'*arraigo*, une forme de détention provisoire avant inculpation pour les personnes suspectées de délinquance organisée. Sa durée maximale est de 40 jours, renouvelable une fois. En théorie, il s'agit d'optimiser les conditions d'enquête. En pratique, cela se traduit par un accès très restrictif – voire nul – à une défense légale, ainsi qu'aux visites familiales et aux soins. L'*arraigo* a généralisé l'usage de la torture dans le but de « faire avouer » et de fabriquer des preuves. Même si

depuis avril 2014, une décision de la Cour suprême de justice nationale a permis une réduction des placements sous *arraigo*, ce « permis de torturer » est toujours en vigueur. L'ACAT continue de militer pour son abrogation totale.

### **Les ravages de la « guerre contre le crime »**

Il y a dix ans, lors de son arrivée au pouvoir, le président Felipe Calderón a déclaré la guerre à la délinquance organisée. Les forces de l'ordre et l'appareil judiciaire ont alors procédé à des arrestations et condamnations massives, en recourant à l'extorsion d'aveux et aux preuves illicites. La Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) a ainsi enregistré une augmentation de 600 % des plaintes pour torture au cours des dix dernières années ! Malgré ses promesses, le président Enrique Peña Nieto, en poste depuis 2012, n'a pas changé la donne. Et au fond des geôles mexicaines, les victimes de torture, comme Erick Iván et Verónica, continuent à réclamer justice.

Vous pouvez soit :

- leur adresser un message de soutien, via l'ONG mexicaine (CMDPDH) qui les défend :  
Comisión Mexicana de Defensa y Promoción de los Derechos Humanos  
Tehuantepec #142, Col. Roma Sur, Del. Cuauhtémoc,  
C.P. 06760, México, D.F.  
MEXIQUE
- adresser un courriel à l'ONG mexicaine (CMDPDH) qui les défend : [info@cmdpdh.org](mailto:info@cmdpdh.org)

[Téléchargez la lettre](#) ci-dessous et agissez !

.....  
.....  
.....  
France

Presidente Luis Raúl González Pérez  
Comisión Nacional de Derechos Humanos  
Periférico Sur 3469, Col. San Jerónimo Lidice  
Delegación Magdalena Contreras  
C.P. 10200, México D.F.  
Mexique

A ....., le ...../...../2016

Monsieur le Président de la CNDH,

Les preuves retenues à l'encontre de Verónica et Erick Iván Razo Casales ont été obtenues sous la torture. Placés sous *arraigo*, ils n'ont pas eu un accès régulier aux visites. Ils sont cependant maintenus en détention préventive depuis maintenant cinq ans, soit une durée bien supérieure au délai légal. Alors que Verónica a subi de nouvelles tortures en décembre 2015 lors de son transfert vers une autre prison, aucune des plaintes déposées auprès du Parquet fédéral n'a connu d'avancées à ce jour.

C'est pourquoi nous demandons instamment à la Commission nationale des droits de l'homme de rendre ses conclusions et recommandations aux autorités concernées sur la détention arbitraire et la torture de Verónica et Erick Iván Razo Casales.